



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ASSURANCE-CHÔMAGE: UNE RÉFORME D'INJUSTICE SOCIALE !

Le gouvernement vient d'annoncer sa réforme de l'assurance chômage. Ce sont 3,4 milliards d'euros d'économies qui vont être faits sur le dos des seuls demandeurs d'emploi. La réforme va faire 100 % de perdants. Derrière la logique budgétaire, aucune trace de justice sociale.

LES JEUNES ET LES PLUS PRÉCAIRES IMPACTÉS

La réforme concerne tous les demandeurs d'emploi indemnisés, mais **ce sont les plus précaires et les jeunes qui seront les plus touchés** :

- **Durcissement des règles d'accès à l'allocation chômage** : pour être indemnisé, il faudra avoir travaillé au moins 6 mois au cours des 24 derniers mois, contre 4 mois sur 28 auparavant. Conséquence directe : 240 000 personnes n'auront plus accès à l'assurance-chômage.
- **Modification des règles de calcul de l'allocation** : elle sera fonction du revenu mensuel moyen et non plus du salaire journalier de référence, ce qui fait baisser les allocations jusqu'à 300 euros par mois. C'est la fin du principe « *un jour cotisé = un jour indemnisé* ».
- **Fin programmée des droits rechargeables** : une personne arrivant en fin de droits indemnisée pouvait rouvrir des droits dès un mois de travail. Il lui faudra aujourd'hui retravailler au moins six mois pour être de nouveau indemnisée. 250 000 personnes ne bénéficieront plus de ce droit.

LES CADRES CIBLÉS PAR LA DÉGRESSIVITÉ DES ALLOCATIONS

Les cadres seront frappés par l'instauration d'une dégressivité de 30 % des allocations dès le 7^e mois d'indemnisation. Cela concerne les demandeurs d'emploi dont le salaire était supérieur à 4500 euros bruts, alors que ce sont ceux qui cotisent le plus ! Seule concession, les demandeurs d'emploi de plus de 57 ans seront préservés. Que de démagogie : le gouvernement laisse entendre que les cadres restent au chômage par choix. La dégressivité, qui a existé entre 1992 et 2001, n'a pas accéléré le retour à l'emploi. **Cette mesure pénalise d'abord les cadres qui ont des difficultés à retrouver un emploi.**

ET LES EMPLOYEURS ? PAS ASSEZ RESPONSABILISÉS !

Le gouvernement devait instaurer un bonus-malus pour les entreprises qui abusent des contrats courts, c'est-à-dire les contrats de moins d'un mois... Au final, seulement 7 secteurs d'activité seront concernés, soit 34 % de ces contrats, et pas avant 2021. L'événementiel, le médico-social ou même les employeurs publics, qui multiplient ce type de contrats, ne seront, par exemple, pas concernés.

- Accès plus difficile à l'indemnisation chômage
 - Baisse drastique du montant des allocations
 - Dégressivité pour les cadres
 - Bonus-malus non généralisé à toutes les entreprises :
- CETTE RÉFORME EST INJUSTE ET INACCEPTABLE !**

Les demandeurs d'emploi ne choisissent pas d'être au chômage. Ce n'est pas en les stigmatisant et en entretenant la précarité que le gouvernement répondra aux attentes des citoyens qui ont le sentiment d'être laissés pour compte.

#MAVIEAUCHOMAGE

Contrairement aux idées reçues, quand on a vécu le chômage, on sait que ce n'est ni par choix ni une situation confortable. Racontons ce qu'est la vie au chômage sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram...) avec le hashtag : #MaVieAuChomage



CFDT.FR